

Rapport d'activité 2010

Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)
12 rue Saint Simon
33 390 BLAYE
Tel : 05 57 42 28 76
Fax : 05 57 42 75 10
smiddest@wanadoo.fr

Sommaire

INTRODUCTION.....	4
1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	4
2. REDACTION ET VALIDATION DES DOCUMENTS DU SAGE.....	4
3. REUNIONS ORGANISEES	5
3.1 REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)	5
3.2 AUTRES REUNIONS.....	6
4. ETUDES COMPLEMENTAIRES.....	6
4.1 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SAGE	6
4.2 ETUDE COMPLEMENTAIRE ZONES HUMIDES PAR ENITAB - GERE.....	7
4.3 ETUDE JURIDIQUE PAR DPC.....	8
4.4 ETUDE SUR LE PLATEAU DE CORDOUAN ET LA PECHE A PIED RECREATIVE	9
5. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE.....	10
6. MISE EN RESEAU	10
CONCLUSION	10
BILAN FINANCIER DU 01/01/2010 AU 31/08/2010.....	11

Introduction

Rappelons que le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la CLE. Il est appuyé par le bureau d'étude Eaucéa.

Ce rapport détaille les travaux réalisés au cours de l'année 2010.

1. Modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau a été modifiée à 2 reprises au cours de cette année (arrêtés préfectoraux modificatifs du 29 avril et 30 août 2010).

2. Rédaction et validation des documents du SAGE

⇒ Rédaction du PAGD et du règlement

Suite aux choix de la CLE, et après travail des groupes techniques et des groupes de rédaction, les propositions de dispositions ont été rédigées.

Lors de la 11^{ème} CLE (le 25 janvier 2010), ce sont 6 chapitres du projet de PAGD qui ont été débattus sur les enjeux suivants : "ressource halieutique", "bouchon vaseux", "pollutions chimiques", "préservation des habitats benthiques", "écosystème estuarien et ressource halieutique" et "navigation". Pour le chapitre concernant l'enjeu "risques naturels", des propositions moins précises (appelées "orientations stratégiques") ont été effectuées et débattues.

Lors de la 12^{ème} CLE (le 13 avril 2010), ce sont 2 chapitres du projet de PAGD qui ont été débattus sur les enjeux suivants : "risques naturels" et "zones humides".

Lors de la 13^{ème} CLE (le 21 juin 2010), le chapitre du projet de PAGD concernant l'enjeu "organisation des acteurs" a été débattu et les modifications apportées aux autres chapitres du projet de SAGE ont été passées en revue. Le projet de règlement a également été présenté.

Lors de la 14^{ème} CLE (le 13 septembre 2010), la CLE adopte le SAGE et valide à une très grande majorité le PAGD et le règlement.

A l'issue de l'année 2010, le PAGD et le règlement sont donc validés par la CLE. Ils doivent par la suite être soumis à l'avis: du préfet, du comité de bassin, de l'autorité environnementale, du COGEPOMI, des collectivités et groupements compétents, puis du public. En fonction des éléments obtenus lors de ces consultations, le PAGD et le règlement du SAGE pourront être amenés à évoluer avant d'être de nouveau soumis au vote de la CLE.

⇒ Validation des documents du SAGE

Après le vote en CLE, le projet de SAGE est présenté le 25 octobre 2010 en Commission de Planification du Comité de Bassin, puis il est validé à l'unanimité au Comité de Bassin du 29 novembre 2010.

3. Réunions organisées

3.1 Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

Rappelons que la CLE comporte 66 membres titulaires répartis en 33 élus, 17 représentants d'usagers et 16 représentants des services de l'Etat et établissements publics.

⇒ Onzième réunion de la CLE : le 25 janvier 2010, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 34 membres

- point sur le potentiel hydroélectrique ;
- apport de l'étude "Evaluation économique du SAGE" ;
- examen du projet de PAGD, chapitres "ressource halieutique", "bouchon vaseux", "pollutions chimiques", "préservation des habitats benthiques", "écosystème estuarien et ressource halieutique" et "navigation";
- examen des orientations stratégiques sur l'enjeu "risques naturels".

⇒ Douzième réunion de la CLE : le 13 avril 2010, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 39 membres

- examen des dispositions sur l'enjeu "zones humides";
- examen des dispositions sur l'enjeu "risques naturels".

⇒ Treizième réunion de la CLE : le 21 juin 2010, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 28 membres

- rétro-planning de validation du SAGE ;
- rapport intermédiaire sur l'évaluation environnementale ;
- présentation de l'enjeu "organisation des acteurs" du PAGD ;
- débat sur les modifications apportées au PAGD ;
- présentation du règlement ;
- évaluation économique du SAGE.

⇒ Quatorzième réunion de la CLE : le 13 septembre 2010, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 54 membres

- retour sur des années de travail ;
- présentation du projet de SAGE ;
- présentation de l'évaluation environnementale ;
- planning ;
- prise de parole ;
- vote du projet de SAGE (47 votes POUR, 3 votes CONTRE, 4 ABSTENTIONS).

Bilan des CLE

Pour cette cinquième année d'élaboration, 4 réunions ont été tenues durant l'exercice, pour lesquelles la participation marque une légère augmentation par rapport à l'année précédente, avec en moyenne 59% de membres présents à chaque réunion (contre 56 % l'année précédente). Cette augmentation est corrélée à la plus grande participation enregistrée lors de la CLE du 13 septembre 2010 pour le vote des documents du projet de SAGE.

Il est à noter que ces réunions sont très suivies par les personnes du territoire, non membres de la CLE, qui sont environ une vingtaine à participer à chaque réunion.

3.2 Autres réunions

⇒ **Cellules administratives**

Ces réunions regroupent les services de l'Etat des deux départements et régions (DDTM, DREAL), l'ONEMA (services départementaux), l'Agence de l'Eau mais aussi les deux Conseils Généraux et les deux Conseils Régionaux. Elles ont pour objectif de préparer les Commissions Locales de l'Eau et notamment de faire évoluer la rédaction des documents du SAGE.

Compte tenu du nombre important de Commissions Locales de l'Eau, le nombre de réunions de la cellule a été important en 2010.

Liste des réunions de la cellule administrative :

- le 11/01, à Bordeaux,
- le 25/02, à Bordeaux,
- le 19/04, à Bordeaux
- le 25/05, à Bordeaux

4. Etudes complémentaires

Afin de valider une enveloppe territoriale des zones humides du SAGE, l'étude complémentaire sur la localisation des zones humides démarrée fin 2009 a été finalisée en 2010. Egalement, compte tenu des exigences réglementaires en la matière, une étude d'évaluation environnementale a été réalisée sur le projet de SAGE en 2010. Après le vote du projet de SAGE en CLE, cette évaluation environnementale a été soumise à l'avis de l'autorité environnementale. Une étude juridique a été confiée à un cabinet spécialisé afin de contrôler au fur et à mesure les documents produits et de vérifier leur légalité.

4.1 Evaluation environnementale du SAGE

La directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement pose le principe que tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et qui fixent le cadre des décisions ultérieures d'aménagements et d'ouvrages, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La transposition en droit français s'est faite par l'ordonnance du 3 juin 2004 et le décret du 27 mai 2005.

Les SAGE sont concernés par les dispositions de cette directive même s'il s'agit de documents tournés vers la préservation et l'amélioration de l'environnement.

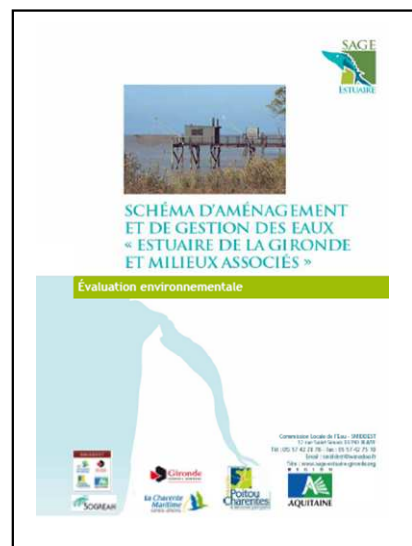
Conformément aux dispositions du décret du 27 mai 2005, le rapport d'évaluation environnementale du SAGE, réalisé par le bureau d'études SOGREAH, comporte les points suivants :

- Objectifs, contenu et articulation avec d'autres plans
- Etat initial de l'environnement
- Justification du projet et alternatives
- Analyse des effets
- Mesures correctrices et suivi
- Résumé non technique

En application des articles R122-17 et R122-19 du code de l'environnement, le SAGE, et plus particulièrement son rapport d'évaluation environnementale, a été soumis à l'avis de l'autorité environnementale.

La synthèse de l'évaluation environnementale est décrite ci-après. Sur les 10 objectifs annoncés du SAGE, 7 thématiques sont directement liées à l'environnement. Les mesures relatives à la qualité des milieux auront un effet sur la biodiversité tout comme les mesures liées à la préservation des zones humides. Le SAGE permettra la reconstitution de corridors écologiques et de continuités écologiques qui conduiront à la création des réservoirs de biodiversité et donc à la restauration des trames bleues de façon directe et vertes de façon indirecte. Les mesures du SAGE vont permettre de concilier les usages de l'estuaire au sens économique avec la protection des Hommes (inondation et protection de la biodiversité).

Le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » aura des incidences globalement positives sur l'environnement à court, moyen et long termes puisque cet outil permettra de restaurer ou de préserver des milieux essentiels à la biodiversité (zones humides, marais, fond de l'estuaire) ainsi que des espèces dont l'avenir est aujourd'hui fortement menacé (poissons migrateurs). L'analyse des effets du SAGE ne relève dans ce contexte aucun effet négatif qui nécessiterait des mesures correctrices.



4.2 Etude complémentaire zones humides par ENITAB - GERE

Suite aux deux études réalisées en 2008 par les bureaux d'étude SIMETHIS-SYMBIOSE Environnement et GERE, des réunions d'information sur le SAGE et les zones humides ont été organisées sur le territoire entre novembre 2008 et avril 2009 (7 en Médoc, 1 en Haute Gironde, 1 en Charente-Maritime et 1 sur l'aire urbaine de Bordeaux). Les acteurs du territoire (communes, professions agricole et sylvicole, acteurs industriels et associations) ont été consultés pour avis sur le projet de délimitation des zones humides au 1/25 000. Le SMIDDEST a ensuite reçu une soixantaine de courriers dont la plupart (notamment de la part de la chambre d'agriculture de la Gironde, du Pays Médoc et de communes de la CUB et de la Haute-Saintonge) contestait de manière plus ou moins importante cette délimitation.

Suite à ces diverses contestations, la CLE a décidé de repartir sur des bases de discussion claires. Le 2 juillet 2009, la CLE a validé le principe d'une nouvelle identification des zones humides au 1/25 000, basée sur les règles de l'arrêté du 24 juin 2008 qui était en voie de modification (nouveau texte sorti le 1er octobre 2009, publié le 24 novembre 2009) et

assortie des dispositions du SAGE s'y rapportant. Le 8 octobre 2009, la CLE a validé la méthodologie proposée par l'État (DDAF+DIREN) permettant de prendre en considération la modification de l'arrêté du 24 juin 2008 et de statuer sur quelques interrogations et désaccords en ajustant la cartographie au 1/25 000.

Ainsi, à partir de novembre 2009, un travail d'expertise a été confié à un pédologue indépendant et reconnu (M. CHERY de l'ENITA de Bordeaux) et à un écologue (GEREA) pour accompagner la CLE dans cette démarche.

Le travail d'expertise s'est basé sur des cartes et sondages pédologiques, des relevés écologiques et de la photointerprétation. L'étude a également apporté des précisions sur les secteurs fortement contestés lors de la première étude menée 2008. Au terme de l'étude, en juillet 2010, un rapport explicatif, un rapport complémentaire d'observation pédologique, un rapport complémentaire d'observation écologique et un atlas de l'enveloppe territoriale des zones humides (au format A3) ont été édités. L'atlas de l'enveloppe territoriale des zones humides a été joint au projet de SAGE dans les documents envoyés pour les différentes phases de consultation.



4.3 Etude juridique par DPC

Le cabinet spécialisé Droit Public Consultants a procédé à l'analyse juridique des projets de règles et des dispositions au fur et à mesure de leur production par la cellule administrative. De nombreux aller-retour ont ainsi été effectués pour aboutir à une version conforme à la réglementation.

4.4 Etude sur le plateau de Cordouan et la pêche à pied récréative

En tant que gestionnaire du plateau de Cordouan, et structure porteuse du SAGE Estuaire, le SMIDDEST a confié à l'association IODDE une étude sur la pêche à pied récréative à travers une partie consacrée au diagnostic et à l'étude des enjeux, et une seconde consacrée à l'étude de la biodiversité. En lien avec la disposition Rh14 du projet de SAGE, cette étude a permis d'apporter des éléments de connaissances nécessaires préalablement à toute stratégie de communication/sensibilisation.

Site déjà exceptionnel du point de vue du patrimoine culturel, Cordouan apparait comme un site particulier du point de vue de sa bonne qualité biologique, et des usages que l'on y observe.

Les conditions d'accès et les qualités intrinsèques de cet estran influencent fortement la pêche à pied : relativement peu intense (excepté aux abords directs du Phare), elle ne s'y déroule qu'une petite partie de l'année. Les pêcheurs y bénéficient d'un excellent gisement de crabes. C'est le seul site connu des régions Aquitaine et Poitou-Charentes où le tourteau est aussi facilement disponible pour les pêcheurs.

Cependant, certaines pratiques sont nettement améliorables. La réglementation sur la pêche à pied est globalement méconnue des usagers. La majorité des tourteaux prélevés n'a pas atteint la taille légale. Les quantités récoltées par personne sont parfois très importantes. Enfin, le renversement des rochers, notamment préjudiciable à la qualité biologique du site, est encore une pratique fréquente.

Le potentiel pédagogique du site est très fort. Sa valorisation en tant que milieu naturel se justifie par ses qualités particulières, par la nécessité de sensibiliser les usagers, par son caractère complémentaire avec la visite du phare, et par l'image positive qui découlerait de telles actions pour le gestionnaire et ses partenaires.



5. Communication interne et externe

L'ensemble des documents préparatoires, les comptes-rendus des réunions, les diaporamas diffusés ainsi que les documents de travail et études complémentaires sont mis en ligne en continu sur le site Internet du SAGE (www.sage-estuaire-gironde.org), rubrique "documents". C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

Par ailleurs, rappelons que pour permettre le transfert de gros documents (par exemple, l'atlas des zones humides), le SMIDDEST a créé une plateforme d'échange de fichier fin 2008.

6. Mise en réseau

Réunion	Lieu	Date
InterSAGE Aquitain	Bordeaux	16 avril 2010
Journées d'échanges: l'adaptation de l'estuaire de la Gironde aux changements globaux (Séminaire co-organisé par le SMIDDEST et l'Agence de l'Eau)	Artigues-près-Bordeaux	3 mai 2010

Conclusion

L'année 2010 aura donc été marquée par une accélération vers la finalisation de l'élaboration du SAGE grâce à l'organisation de nombreuses réunions de CLE, qui ont permis de valider les différentes dispositions du PAGD et règles du règlement. L'aboutissement de ce travail s'est traduit par le vote de la CLE le 13 septembre 2010 qui a validé les documents du projet de SAGE à une très large majorité (47 votes POUR, 3 votes CONTRE, 4 ABSTENTIONS).

Le SMIDDEST, accompagné par Eaucéa, a maîtrisé l'élaboration de ce SAGE complexe, à la fois d'un point de vue de la procédure et des aspects techniques. Les services de l'Etat des deux départements et ceux de l'Agence de l'Eau ont pris toute leur part dans l'élaboration, ce qui a été essentiel à la réussite du projet.

Dans ce contexte, l'année 2011 sera celle de la consultation des collectivités et du public sur le projet de SAGE. Selon les avis collectés, le projet de SAGE sera par la suite éventuellement remodifié, puis revoté en CLE avant approbation finale par Arrêté Interpréfectoral.



BILAN FINANCIER DU 01/01/2010 AU 31/08/2010 (hors études complémentaires)

SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés

- Elaboration du SAGE – Cabinet d'Etudes EAU-CEA :

26/03/10 solde	47 031,50€
----------------	------------

- Finalisation du SAGE :

09/07/10 Eau cea	12 516,14€
06/05/2010 Analyse juridique	6 745,44€

- Animation du SAGE

Salaires Janvier à juillet 2010	22 240,26€
Frais déplacement	626,89€
Location de salle	2 900,00€
Affranchissement	967,25€
Total Animation	26 734,40€

TOTAL DES DEPENSES DU 01/01/2010 AU 31/08/2010: 93 027,48€